

Nouveau mécanisme incitatif

Coûts de service avec bonification ciblée

Indicateurs environnementaux

PGÉE



GES

Vente de crédits de carbone



Biométhane



Coûts associés à la valorisation des GES et au PGÉE sont exclus des dépenses d'exploitation

Bonification maximale de 2M\$/an pour le PGÉE et le biométhane

Indicateurs économiques de distribution

Plafond des dépenses d'exploitation

Limiter les dépenses d'exploitation

Contrôle des dépenses de capital

Investir responsablement

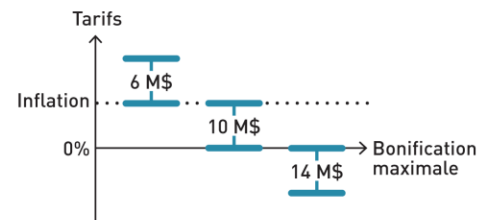
Plan de développement

Maximiser le développement résidentiel et affaires

Clientèle VGE

Accroître les revenus totaux des grands clients

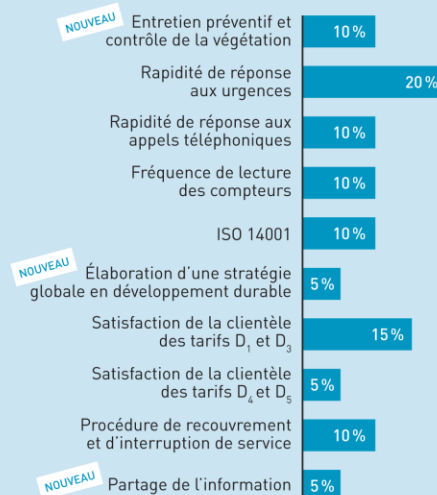
Bonification cumulative plafonnée



Indicateurs sur les approvisionnements gaziers

- Repoussés à l'automne par la Régie de l'énergie
- Bonification sur les transactions d'optimisation par intérim

Indices de qualité de service



Trop-perçus/manques à gagner annuels attribués aux clients

Compte d'aide au soutien social

500 000 \$

pour défauts de paiement et ÉÉ pour les ménages à faible revenu

CASEP

1M\$ → 2M\$
pour projets non rentables et/ou avec ÉÉ

Traitement réglementaire

- Causes tarifaires simplifiées
 - Audiences orales ou sur dossier, sans obligation de PEN
 - Enjeux complexes traités à l'extérieur des causes tarifaires
 - Objectif d'une décision au 1^{er} octobre
- Vérification externe du rapport annuel

